

Décision

Objet : Tarifs Colloque « Esclavages et antiesclavagismes : discours, récits, représentations » du 18 au 20 octobre 2018

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Direction des affaires
financières

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE

○ 29,16 € HT soit 35 € TTC : Tarif applicable aux communicants excepté pour les membres du comité scientifique, les enseignants de l'université de Tours et les enseignants retraités.

○ Entrée gratuite pour le public

Prise d'effet immédiate

Le Président,



Philippe VENDRIX

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-tours.fr

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne Lettre et Langues

UNIVERSITÉ DE TOURS

 Direction des affaires financières
 60 rue du Plat d'Étain – BP 12050
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr

